

Le président du club de hockey d'Épinal - [GAMYO EPINAL](http://www.gamyoepinal.com) - Romain Casolari, a obtenu du tribunal de commerce d'Épinal hier mardi 27 mars, le placement de la structure sportive en redressement judiciaire, avec une période d'observation de six mois et l'étalement des dettes. La meilleure solution selon lui pour assurer la pérennité du club. Mais alors que le chiffre de 400.000 € de dettes est avancé, les procédures prud'hommales engagées par d'anciens salariés commencent à porter leurs fruits. Ainsi la semaine dernière, le conseil de prud'hommes d'Épinal condamnait le club à verser 28.000 € à Anthony Maurice, son ancien manager. www.gamyoepinal.com